

**IMPACT DE LA MICRO
FINANCE EN MILIEU RURAL
EXPERIENCE DE LA CAISSE
D'EPARGNE ET DE CREDIT
D'ODIENNE (CECO)**

**PRESENTATION DE MONSIEUR
TOURE GAOUSSOU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
LA CAISSE D'EPARGNE ET DE
CREDIT D'ODIENNE (CECO)**

Introduction

- *Messieurs les Ministres,*
- *Monsieur le Directeur du FARM,*
- *Honorables PARTICIPANTS au forum,*
- *Mesdames, messieurs,*
- *C'est avec une très grande émotion que je m'adresse à cette illustre assemblée d'éminentes personnalités de la micro finance en ma qualité de Président du Conseil d'Administration de la Caisse d'Epargne et de Crédit d'Odienné (CECO) située à 1 000 kilomètres d'Abidjan la capitale économique au nord ouest de la COTE D'IVOIRE.*
- *En tant que « broussard », c'est ainsi qu'on appelle en Côte d'Ivoire tous ceux qui vivent loin de la capitale dans la brousse, lorsque je me rends à Abidjan, je suis déjà dépaysé, imaginez donc ce que représente pour moi le déplacement à Paris. Souffrez donc que je demande votre indulgence pour les éventuels impairs dus à l'émotion.*
- *Ceci n'enlève rien à mon immense plaisir de partager avec vous la petite expérience acquise dans la difficile tâche de construction de la Caisse d'Epargne et de Crédit d'Odienné (CECO).*

HISTORIQUE DE LA CAISSE

- *Pour respecter le timing imposé, j'axerai mon intervention sur le micro - crédit en milieu rural mais avant tout propos permettez moi de vous présenter la Caisse.*
- *Créé le 22 Décembre 1991 avec seulement 200 sociétaires et 2 millions de francs CFA (3 050 Euros), la CECO en Malinké « ce que chacun peut apporter », avait atteint les lettres de noblesse au 19 septembre 2002 avec :*
 - *plus de 500 millions de francs CFA (762 250 Euros) de dépôts , 5 010 sociétaires,*

*- 3,5 milliards de crédits cumulés;
- une agence informatisée et fonctionnelle qui n' a rien à envier aux guichets des grandes banques installées dans les villes de l' intérieur du pays ;*

- Une liaison directe avec le monde entier à travers le partenariat conclu avec WESTEN UNION qui permet aux sociétaires d'effectuer des opérations de versements ou de retrait partout dans le monde.

. Malheureusement cet élan a été freiné par la crise militaro-politique que le pays vit depuis le 19 septembre 2000 qui a obligé la Caisse à mettre les activités en veilleuse jusqu'au 30 juin 2007.

. Suite à la signature des accords de Ouagadougou suivie de la décrispation constatée, la Caisse a repris normalement les activités.

PROCEDURE DE CREDIT

Cela dit, permettez moi d'aborder le sujet du jour en indiquant que c'est suite aux multiples problèmes rencontrés dans le recouvrement du crédit en milieu rural que la CECO a élaboré et mis en œuvre une procédure de crédit aux agriculteurs qui fonctionne à la grande satisfaction de la caisse et de tous les partenaires.

Cette procédure repose sur :

- *La sélection des filières agricoles rentables à soutenir avec détermination du montant des concours à apporter,*
- *La sélection des partenaires qui crédibiliseront le système (usiniers, fournisseurs d'intrants, prestataires de services divers*
- *L'analyse et la mise en place de la ligne de crédit après mise en ordre de tous les instruments de sécurisation du système à savoir =*
 - *la demande de crédit et le titre de reconnaissance de la dette dûment signés par le sociétaire,*
 - *le contrat de production dûment signé par le sociétaire,*
 - *le contrat d'achat irrévocable de la production signé par le partenaire acheteur choisi par la Caisse avec engagement irrévocable de virement du produit de la vente sur le compte du sociétaire domicilié à la Caisse.*

DISPONIBILITE DES FONDS

- *A la réception des fonds, la Caisse se paye avant mise à disposition du sociétaire du reliquat du virement reçu.*
- *Notons que le montant de la ligne de crédit n'est pas immédiatement disponible pour le sociétaire. A sa demande, la Caisse paye directement les fournisseurs d'intrants et les prestataires de services, après s'être assurée de l'effectivité des services rendus.*

CAS PRATIQUE: LA RIZICULTURE

- *Au niveau du riz, la CECO a évalué à 250 000 F CFA (381 Euros) le coût pour emblaver un hectare de riz. Le montant maximum de la ligne de crédit est fixée à 250 000 F CFA (381 Euros) par hectare. Pour des raisons de rentabilité, le financement ne concerne que la production du riz irrigué sur les parcelles aménagées à cet effet. Aucun apport personnel ni aucune autre garantie ne sont exigées avant la mise en place de la ligne.*
- *L'usinier en plus de l'engagement d'achat de la production et du virement du produit de la vente, assure la formation des riziculteurs aux techniques culturales et à la démarche qualité et gère les intrants .*
- *Les groupements des femmes et des jeunes assurent les travaux divers (désherbage ,récolte ,battage ,séchage ,ensachage,manutention etc..)*

DEROULEMENT PRATIQUE DES OPERATIONS

- *La ligne accordée, le sociétaire choisi un des prestataires agréés par la Caisse pour la réalisation du labour, pulvérisage – semi, épondage des intrants.*
- *A la fin de cette première phase, le prestataire établit la facture au nom du sociétaire avant de la faire viser par ce dernier et de la présenter à la Caisse pour paiement. Il en est de même pour les prestataires de service chargés du désherbage, de la récolte, du séchage, du battage et de l'ensachage du riz paddy.*
- *Le riz paddy est ensuite livré à l'usine, qui après le contrôle poids qualité vire le produit de la vente du paddy sur le compte du sociétaire domicilié à la caisse.*
- *La Caisse, déduction faite de toutes les avances réalisées sur la ligne, met à la disposition du riziculteur le reliquat du montant viré.*

CAS DE LA CAJOUCLTURE

- *Quant à la noix de cajou, le concours de la Caisse porte uniquement sur l'entretien des plantations fixé à la somme de 50 000 F CFA (57,6 euros) par hectare directement versée au prestataire choisi après réalisation des travaux et visa de la facture par le cajouculteur.*
- *La noix de cajou récoltée, séchée et ensachée est livrée à l'usine qui vire le produit de la vente à la Caisse qui débite le cajouculteur de l'avance faite avant mise à disposition du reliquat du montant du virement reçu.*

- *Le système du crédit au départ boudé par les agriculteurs est aujourd'hui accepté par tous les acteurs des filières riz et noix de cajou. Il permet un développement harmonieux des filières retenues et constitue un puissant instrument de développement durable et de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exode rural. Il fonctionne à la grande satisfaction de tous les acteurs eu égard aux avantages multiples qu'il offre aux uns et aux autres :*

- les agriculteurs sécurisent la production ,réalisent les rendements escomptés qui sont passés en moyenne de 1, 2 à 5, 5 tonnes à l' hectare ,obtiennent les meilleurs prix des intrants et des services ,remboursent les crédits (2 tonnes à l' hectare) et disposent de revenus (3,5 tonnes à l' hectare) pour couvrir les besoins vitaux ;

- les prestataires de service obtiennent des marchés , le paiement des travaux réalisés et la révision à moindre coûts du matériel avant l'ouverture de la campagne ;
- les fournisseurs d'intrants accroissent le volumes des affaires grâce aux paiements sécurisés à bonne date via la Caisse ;
- l'usinier sécurise à moindre coût son approvisionnement en matière première de qualité ;
- Les groupements des femmes et des jeunes obtiennent immédiatement le paiement des prestations diverses réalisées ;
- La caisse est heureuse d'améliorer le taux de recouvrement du crédit en milieu rural qui est passé de 52% à 97 % .

Le crédit aux agriculteurs est devenu moins risqué pour la CAISSE qui s'appuiera sur les performances réalisées pour obtenir des concours extérieurs qui permettront l'extension du système à tous les riziculteurs et cajouculteurs d'ODIENNE .

Malgré ce succès force est de reconnaître que la plus grande faiblesse du système est le risque de mauvaise foi de l'agriculteur qui contrairement aux accords signés peut tricher en vendant le produit à un autre acheteur que l'usinier et refuser de verser le fruit de la vente sur son compte à la Caisse .Le suivi et la traçabilité des opérations limitent ce risque en établissant formellement la mauvaise foi du sociétaire qui n'aura aucun justificatif crédible à sa défaillance .

L'assemblée générale statuant sur ce point a déjà demandé au Conseil d'Administration le recouvrement des créances par tous les moyens et l'interdiction formelle de nouveaux crédits aux éventuels sociétaires indéliçats .

RECHERCHE DE FINANCEMENTS

- *Je ne saurai terminer cette présentation sans vous dire que la CECO est victime de son succès en raison du fait que les demandes de crédits dépassent largement les capacités financières de la caisse qui jusqu'aujourd'hui n'a bénéficié d'aucun concours extérieur hors mis un appui ponctuel de l'ONG américaine AFRICARE que je salue qui dès les 1^{ers} jours de la crise s'est retiré de la région d'ODIENNE .*
- *La CECO ne couvre qu'un dixième des besoins des cajouculteurs 50 millions de FCFA (76 250 eu) contre des besoins évalués à 500 millions de FCFA (762 250 eu).*

- *Au niveau des riziculteurs les demandes portent sur 1,250 milliard de F CFA(2millions d' eu environs) pour des possibilités de 100 millions de F CFA (152450 eu) soit un taux de couverture de 8 % .*
- *Ceci explique que la priorité n° 1 de la CECO soit aujourd'hui la recherche de financements qui permettront d' étendre le système à tous les cajouculteurs et riziculteurs d' ODIENNE .*
- *La CECO compte par ce billet jouer un rôle de 1^{er} plan dans la reconstruction de l' économie post- crise de la région d' ODIENNE en prenant une part active dans la lutte contre la pauvreté , le chômage et l' exode rural qui sont des maux qui se sont gravement accrus avec la crise .*

REMERCIEMENTS

- *Mesdames, messieurs, je vous remercie pour votre bienveillante attention et me tiens à votre disposition pour le débat qui j'ose l'espérer apportera une amélioration du système de crédit en milieu rural que je viens de vous présenter.*
- *Merci pour votre indulgence .*